

Code de fonction	540.142.11
Date édition	01.01.2021
Date modification	
Prochaine révision	01.01.2026
Service	SEN

DESCRIPTIF DE FONCTION TYPE

ÉDUCATEUR-TRICE EN INSTITUTION DE LA PETITE ENFANCE

Toute dénomination de personne, de statut ou de fonction se rapporte aux personnes des deux sexes.

Description générale de la mission

Le titulaire de la fonction assure la prise en charge des enfants confiés à l'institution dans les règles de la profession et conformément au projet institutionnel et pédagogique. Il favorise l'épanouissement et le développement global de chaque enfant en leur proposant des activités variées répondant à leurs besoins.

Il veille également aux règles de sécurité et à l'accueil des enfants selon les principes d'inclusion. Il crée un climat de confiance propice aux dialogues et à l'échange avec les familles et agit comme relais dans la prise en charge des enfants.

Il organise et planifie l'ensemble des activités selon les orientations, délais et normes en vigueur.

En sa qualité de spécialiste, il contribue à la bonne marche du service de l'enfance et apporte son expertise du domaine pour permettre de répondre aux besoins actuels et futurs. Il renseigne sa hiérarchie sur tout ce qui concerne la vie du groupe et les familles.

Dans son action, il collabore et s'implique activement dans les différents projets communs, transversaux ou spécifiques du service et de l'administration. Il contribue par son comportement, sa tenue vestimentaire et son hygiène à la bonne image de marque de l'institution

Activités principales

- Concevoir, organiser et prendre en charge l'accueil de l'enfant
- Établir, adapter et respecter le projet pédagogique du groupe
- Élaborer des objectifs individuels pour chaque enfant en tenant compte de leur stade de développement
- Élaborer des objectifs collectifs répondant aux besoins du groupe en suscitant les interactions entre les enfants
- Observer les enfants dans un esprit de prévention et de dépistage en matière de développement de la santé physique et psychique et collaborer avec les divers partenaires.
- Respecter et écouter les informations transmises par les parents
- Réaliser des entretiens avec les parents
- Assurer le travail pédagogique et administratif du groupe et participer aux tâches d'intendance
- Participer activement aux temps spécifiques et aux manifestations du service de l'enfance
- Veiller au bon ordre et à l'entretien des jeux et du matériel mis à disposition et respecter les normes d'hygiène

Activité(s) complémentaire(s) :

- Assurer une veille pédagogique dans son domaine d'activité
- Réaliser toute autre tâche liée directement ou indirectement à la fonction

Compétences-clés et profil requis

- Diplôme d'éducateur de l'enfance ou d'une école équivalente reconnu par les autorités cantonales
- Certificat PBLIS (Pediatric Basic Life Support)
- Capacité d'écoute et de communication
- Faculté d'adaptation
- Sens des responsabilités
- Aptitude à travailler en équipe
- Tolérance et respect d'autrui

Position structurelle

La subordination et les rapports hiérarchiques sont décrits dans les organigrammes de la Ville de Vernier.

Conditions particulières

La fonction implique un droit aux vacances de 35 jours pour le personnel en crèche et de 62 jours pour le personnel en jardin d'enfants (au prorata du taux d'activité). Le calcul du traitement est proportionnel au droit aux vacances (droit de base 25 jours).

En dérogation de l'article 56 du statut du personnel, le droit aux vacances ne peut excéder 38 jours pour le personnel en crèche.

Descriptif(s) de fonction général(aux) lié(s) à la fonction

- Employé communal – 000.000.01